

**FICHE DE DIALOGUE**  
pour l'orientation à l'issue de la  
**CLASSE DE TROISIÈME**

Madame, Monsieur,

Les fiches de dialogue de l'année de 3<sup>ème</sup> permettent de conduire la réflexion engagée entre les parents, les élèves et l'équipe éducative concernant l'orientation après la 3<sup>ème</sup>.

Nous vous invitons à consulter :

- l'ENT du collège – rubrique information/orientation ;
- le guide de l'ONISEP « Après la 3<sup>ème</sup> » dont vous avez été destinataire et qui est également disponible sur le site [www.onisep.fr/toulouse](http://www.onisep.fr/toulouse) ;
- les documents d'information sur les métiers et les formations disponibles au CDI de l'établissement ou au CIO et sur le site [www.onisep.fr/toulouse](http://www.onisep.fr/toulouse) ;
- et à découvrir des formations, échanger avec des enseignants et des élèves lors des Journées Portes Ouvertes dans les établissements de l'académie – liste disponible sur le site de l'académie : [www.ac-toulouse.fr](http://www.ac-toulouse.fr)

❖ **Premier semestre ou Deuxième trimestre : Intentions d'orientation**

Vous et votre enfant indiquez vos **intentions d'orientation pour l'année prochaine**.

Vous pouvez cocher plusieurs voies de formation (2<sup>nde</sup> GT, 2<sup>nde</sup> PRO, 1<sup>ère</sup> année de CAP) en les classant sur la fiche provisoire d'orientation du 2<sup>ème</sup> trimestre.

Le conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre répond en formulant **un avis provisoire**.

❖ **Deuxième semestre ou Troisième trimestre : phase définitive d'orientation**

Vous formulez **votre choix d'orientation** sur la fiche de dialogue du 3<sup>ème</sup> trimestre. Vous pouvez cocher plusieurs voies de formation en les classant.

Vous serez également destinataire de la fiche « demande d'affectation ». Ce document recensera par ordre de priorité les établissements demandés après la 3<sup>ème</sup>.

**Le conseil de classe du 2<sup>ème</sup> semestre ou 3<sup>ème</sup> trimestre examine votre demande et formule une proposition d'orientation :**

- si la proposition est **conforme** à votre choix, elle devient décision d'orientation.
- si la proposition est **différente** de votre choix, vous serez reçu en entretien par le chef d'établissement et si le désaccord persiste à l'issue de l'entretien, vous pourrez recourir à la commission d'appel ou demander le maintien dans le niveau de la classe d'origine.